



Communication aux actionnaires - Informations relatives à l'AG 2021

Cher actionnaire,

Nous vous contactons en amont de notre assemblée générale annuelle qui se tiendra le 16 juin 2021, à huis-clos compte tenu des mesures sanitaires en vigueur à la date de sa convocation.

2020 fut une année sans précédent et nous sommes fiers de la manière dont le groupe FDJ l'a traversée en démontrant sa résilience.

Grâce à la réactivité et à l'implication permanente de la direction et de l'ensemble des collaborateurs, la mise en œuvre rapide d'un plan de continuité a permis de protéger la santé et les conditions de travail de tous et de maintenir l'activité, tandis que le déploiement d'un important plan d'économies a permis le maintien des performances économiques et financières du Groupe. Ainsi, sur l'exercice 2020¹, le recul du chiffre d'affaires a été limité à 6%, et FDJ a enregistré une augmentation de 1% de l'EBITDA (soit une marge d'EBITDA portée à plus de 22%) et de 6% du résultat net.

En ce qui concerne la gouvernance du Groupe, le Conseil d'administration œuvre en permanence pour en faire évoluer les pratiques en visant les meilleurs standards de marché, tout en prenant en compte les spécificités de FDJ en tant que société anciennement détenue par l'Etat Français.

Depuis l'introduction en bourse de FDJ en novembre 2019, nous avons souhaité échanger avec vous autour de nos pratiques en matière de gouvernance et de RSE et avec, notamment, les commentaires que vous nous avez adressés nous pouvons, dès cette année, mettre en œuvre un certain nombre d'améliorations.

Nous voulions vous présenter certains de ces changements, et vous apporter des précisions sur les principales résolutions soumises à votre approbation lors de notre prochaine assemblée générale.

Nous espérons que les éléments ci-dessous vous aideront à mieux comprendre notre approche et que vous soutiendrez le Conseil dans son effort continu d'amélioration des pratiques de gouvernance et de rémunération.

Le Conseil compte sur votre participation à cette assemblée générale le 16 juin 2021 et sollicite votre soutien sur l'ensemble des résolutions soumises à votre vote.

La raison d'être de FDJ

L'introduction d'une « *raison d'être* » dans les statuts de la Société a été largement approuvée (99,98% de votes positifs) lors de la dernière assemblée générale. Ainsi, nous continuons de faire en sorte que les engagements sous-jacents, notamment en faveur du « *jeu responsable* », soient suivis d'effets concrets.

À ce titre, un Comité des Parties Prenantes a été créé en décembre 2020 afin de suivre la mise en œuvre effective des engagements de FDJ, de favoriser le dialogue constructif entre

¹ Par rapport à des données 2019 retraitées du nouveau cadre fiscal et réglementaire appliqué au 1^{er} janvier 2020, des cycles longs exceptionnels loterie, de Sporting Group en année pleine et des charges liées à la privatisation du Groupe.



la Société et l'ensemble de ses parties prenantes et de relayer leurs attentes et recommandations concernant l'activité de FDJ.

Ce nouveau Comité renforce notre engagement RSE et notre intention d'impliquer toutes les parties prenantes dans l'activité de la Société.

Évolutions au sein du Conseil d'administration (Résolution 5)

Le Conseil a désigné un administrateur référent, Pierre Pringuet, en décembre 2020.

Sa longue expérience en gouvernance d'entreprise, que ce soit en tant qu'ancien PDG d'une société du CAC40, qu'ancien président de l'AFEP (Association Française des Entreprises Privées), qu'administrateur référent au sein de sociétés cotées françaises majeures, et comme actuel président du comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations de FDJ, Pierre Pringuet était le candidat idéal pour cette fonction. Il se voit confier des prérogatives étendues, comprenant entre autres :

- Prendre connaissance des retours des actionnaires sur les questions de gouvernance ;
- Pouvoir proposer l'ajout de points supplémentaires à l'ordre du jour des réunions du Conseil d'administration ;
- Présider le Conseil d'administration en cas d'absence du Président ;
- Superviser l'évaluation périodique du Conseil ;
- Mener la session exécutive, hors la présence des administrateurs exerçant des fonctions exécutives ;
- Participer sans droit de vote aux réunions des comités dont il n'est pas membre.

Ces responsabilités lui confèrent les moyens appropriés pour assurer un équilibre efficace des pouvoirs et des bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise.

Monsieur Pringuet a d'ailleurs organisé en 2020 la première auto-évaluation du conseil d'administration qui est détaillée dans nos documents de référence.

Par ailleurs, nous vous invitons à ratifier la cooptation de Françoise Gri comme nouvelle administratrice indépendante en remplacement de Marie-Ange Debon, cette dernière ayant démissionné de son mandat afin de se consacrer entièrement à ses nouvelles fonctions exécutives. Elle renforcera les compétences et l'expertise du Conseil, apportant une solide expérience en tant qu'administratrice et dirigeante de sociétés cotées françaises et internationales. Son élection permettra également de maintenir le haut niveau d'indépendance et de parité au sein du Conseil.

Rémunération 2020 des membres exécutifs (Résolutions 9 et 10)

La Société a dû rapidement s'adapter face à la pandémie de COVID-19. En conséquence, les perspectives financières précédemment communiquées au marché ont été suspendues. Pourtant, la réactivité des équipes a permis de préserver les performances de FDJ. Cette situation particulière et inédite se reflète dans la rémunération 2020 de la Présidente Directrice Générale Stéphane Pallez et du Directeur Général Délégué Charles Lantieri.

En effet, comme autorisé par la politique de rémunération pour 2020 largement approuvée lors de la dernière assemblée générale, le Conseil a décidé de retraiter des critères quantitatifs



de la rémunération variable annuelle l'impact du premier confinement sur certaines offres de FDJ. L'ajustement très limité de l'évaluation de ces critères financiers (qui en pratique, n'a eu d'impact que sur un seul des 3 critères), est mesuré et décrit en toute transparence en détail dans notre Document d'Enregistrement Universel. La performance d'ensemble en 2020 s'est traduite par un taux d'atteinte global de 98%, légèrement inférieur au niveau cible exigeant de la rémunération variable.

Par ailleurs, il convient de rappeler que, dans un esprit de solidarité et de responsabilité, Stéphane Pallez et Charles Lantieri ont volontairement renoncé à l'équivalent d'un mois de leur rémunération fixe en 2020, et que le Conseil a repoussé d'un an la mise en œuvre du plan d'intéressement à long terme inclus dans la politique de rémunération pour 2020.

Le Conseil est convaincu que la discrétion dont il a fait usage, bien qu'extrêmement limitée, était nécessaire afin de prendre en compte l'impact du COVID-19, et que la rémunération globale des dirigeants pour 2020 reflète parfaitement la bonne performance de la société, le rendement perçu par les actionnaires et l'expérience de la crise par toutes les parties prenantes.

Politique de rémunération (résolution 11)

Vous êtes invités à approuver plusieurs modifications de la politique de rémunération, afin d'aligner les pratiques de FDJ aux standards de marché (FDJ ayant rejoint l'indice SBF 120 en mars 2020) tout en renforçant le lien avec la performance de long-terme.

Ainsi, le Conseil propose, de porter de 2 à 3 ans la période d'acquisition du plan d'intéressement à long terme. Il est également proposé d'augmenter progressivement, au cours des quatre prochaines années, le niveau cible de la rémunération variable annuelle des dirigeants mandataires sociaux, avec pour objectif d'atteindre 100% de la rémunération fixe d'ici 2024.

Le niveau d'augmentation appliqué chaque année dépendra de la performance réalisée l'année précédente. De plus, la rémunération fixe n'augmentera pas pendant toute la durée des mandats des deux mandataires sociaux. Cela démontre l'importance qu'attache le Conseil à renforcer le lien entre la rémunération des dirigeants et la performance de la Société.

Pour toutes questions ou commentaires concernant cette lettre ou l'agenda de l'assemblée générale, vous pouvez nous contacter à l'adresse : invest@lfdj.com

Bien cordialement,

Marc Willaume

Relations investisseurs et communication financière

mwilllaume@lfdj.com / +33 6 07 43 03 96